ART. 35 N° II-CF2440

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º II-CF2440

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

### **ARTICLE 35**

#### ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

ART. 35 N° II-CF2440

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	5 000 000
Revalorisation des salaires des personnels du secteur social ( <i>ligne nouvelle</i> )	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par le présent amendement d'appel, nous proposons d'engager une revalorisation salariale de tous les métiers de la filière socio-éducative.

La protection de l'enfance souffre d'une pénurie de personnel. De plus en plus de services ne parviennent plus à pourvoir les postes. Le sous-effectif induit par cette pénurie épuise les équipes et dégrade la qualité de l'accompagnement apporté aux enfants. Il faut répondre durablement à cette perte de sens pour espérer répondre à l'effondrement de la protection de l'enfance.

Or, parmi les raisons qui découragent ces carrières se trouve la question du salaire. L'Ufas-CGT a calculé que dans les années 1970, un travailleur social débutait avec 2,5 fois le Smig. Aujourd'hui, à bac + 3, il touche le Smic + 100 €.Le salaire net moyen dans le secteur social et médico-social est environ 25 % moins élevé que le salaire moyen tous secteurs confondus en France. Pour rendre ces métiers plus attractifs, comme le souhaite du moins en apparence le Gouvernement, il faut commencer par augmenter les salaires.

Par cet amendement, nous proposons donc de créer un nouveau programme « Revalorisation des salaires des personnels du secteur social » abondé de 5 millions d'euros. En contrepartie, nous prélevons 5 mllions d'euros sur l'action 11 « « Systèmes d'information » » du programme 124 « « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » ».

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.